

TRIGANO

Tél. 04 75 07 54 97
 Fax 04 75 07 55 78
 campus.formation@trigano.fr
 1, Av. de Rochebonne - CS 69003
 07302 Tournon-sur-Rhône Cedex



A retourner par mail, fax ou à l'adresse ci-dessus

Formation(s)

Intitulé
 Dates et lieux Prix €
 Remise de 10 % à partir de la 4^{ème} journée de formation et +

Stagiaire(s)

Nom - Prénom	Fonction
.....
.....
.....

Entreprise

Raison sociale Responsable
 Adresse
 Code postal Ville
 Tél Fax Mail
 Personne à contacter Tél Mail

Organisme de prise en charge (OPCA ou autre)

Organisme à facturer (si différent de l'entreprise)
 Adresse
 Code postal Ville
 Tél Fax

Date et signature

La signature de ce bulletin d'inscription vaut acceptation sans réserve des conditions générales de vente figurant ci-dessous

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1-TARIF : Les prix de stage sont ceux figurant sur notre programme. Le tarif est forfaitaire par stage et participant. Les prix s'entendent hors-taxes, ils sont à majorer au taux de TVA en vigueur. Tout stage commencé est dû en totalité.

2-INSCRIPTIONS : Les bulletins d'inscription sont enregistrés au fur et à mesure de leur réception. Les inscriptions sont considérées comme fermes à réception du paiement (règlement par l'entreprise) ou de réception de l'accord de prise en charge (règlement par l'OPCA).

3-DOCUMENTS LEGAUX : Pour chaque inscription, une convention de formation professionnelle continue établie selon les textes en vigueur vous est adressée en deux exemplaires dont un est à nous retourner signé et revêtu du cachet de votre entreprise. La facture est établie en un seul exemplaire. Les attestations de formation et de présence sont adressées à l'issue du stage.

4- FACTURATION : En cas de facturation à l'entreprise, la facture est adressée au client en même temps que la convention. En cas de facturation à un OPCA, il appartient au client d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation. Si Campus Trigano n'a pas reçu l'accord de prise en charge au jour de la formation, le client sera facturé de l'intégralité du coût du stage.

4-CONDITIONS DE REGLEMENT :

En cas de paiement par l'entreprise, le règlement doit nous parvenir avant la formation et conditionne l'inscription. Le paiement TTC de l'intégralité de la formation est à nous adresser en même temps que la convention (en cas de non prise en charge par un OPCA).

Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le Client de pénalités de retard fixées à trois fois le taux d'intérêt légal.

En cas de paiement par un OPCA, il appartient au client de d'assurer de la bonne fin de paiement par l'organisme qu'il aura désigné. En cas de non paiement par l'OPCA, pour quelque motif que ce soit, le Client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

5-DESISTEMENT DU FAIT DU CLIENT : Tout annulation tardive (moins de 10 jours avant le début du stage), doit nous parvenir par écrit, et pourra être facturée d'un montant de 30 % TTC du prix de la formation.

6-GARANTIE DE CAMPUS TRIGANO : CAMPUS TRIGANO se réserve le droit de modifier les dates de programmation des stages (ou de les annuler) en fonction du nombre de stagiaires inscrits et des contraintes d'organisation. Vous avez toutefois la garantie qu'en cas d'annulation du fait de CAMPUS TRIGANO, vous disposez d'une priorité de réinscription à une prochaine session ou, si vous le préférez, de la faculté de vous faire rembourser les frais de formation réglés.